

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, peut-être devrais-je corriger la première partie de la déclaration du député. Ce que j'ai déposé aujourd'hui est une réponse à une question posée par le député d'York-Sud. Il m'a demandé de déposer un rapport que nous avons reçu au sujet de la déclaration qu'aurait faite le brigadier Hamilton, ce qui n'a rien à voir avec cette question.

Quant à l'honorable député, je lui dirai que nous n'avons reçu aucune réponse directe. Nous croyons savoir, cependant, que les pourparlers en cours entre la Croix-Rouge internationale et le gouvernement de Lagos prennent une meilleure tournure. Les conditions se sont améliorées dans une certaine mesure et nous n'abandonnons pas tout espoir.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LES REVENDICATIONS DES ACTIONNAIRES DE
LA DOMINION COAL COMPANY

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Je lui en ai donné préavis. Elle découle d'une déclaration d'un certain M. Charles MacCulloch concernant la mainmise par le gouvernement, grâce à la Société de développement du Cap Breton, sur la Dominion Coal Company. On cite ces paroles de M. MacCulloch:

A notre avis, le gouvernement fait traîner les choses de façon délibérée. C'est pourquoi nous sommes prêts à en saisir les tribunaux.

Je demande au ministre si cette affirmation est exacte. En outre, la société n'a-t-elle jamais attermoyé ou fui ses responsabilités?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice m'informe qu'il est toujours en train d'évaluer les avoirs de la Dominion Coal Company et qu'il y a eu des retards injustifiés. Bien sûr, le gouvernement n'acceptera pas toutes les réclamations des actionnaires. S'ils veulent s'adresser aux tribunaux, c'est leur affaire, mais nous n'accepterons aucune menace de la Dominion Coal.

LES COMMUNICATIONS

LES PLAINTES SUR LES RETARDS DANS LA
TRANSMISSION DES TÉLÉGRAMMES ET
DES CÂBLOGRAMMES

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle est due à des

[M. Brewin.]

plaintes très nombreuses—émanant surtout de la région de Toronto—sur les retards excessifs apportés à la transmission des télégrammes et des câblogrammes par le Canadien-National—Canadien-Pacifique. Le ministre voudrait-il s'adresser au Canadien-National ou à d'autres autorités pour qu'on fasse une enquête sur cette affaire d'une importance manifeste?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA VISITE DU PREMIER MINISTRE AUX
RÉSERVES DE L'OUEST

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. Comme le premier ministre n'a pas inscrit une seule visite aux réserves indiennes dans son itinéraire officiel de l'Ouest du Canada, le premier ministre suppléant nous dirait-il si l'itinéraire a été modifié, afin que les Indiens puissent rencontrer le premier ministre? Sinon, pour quelle raison?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, d'après ce que j'ai pu voir de l'itinéraire, le premier ministre apprend l'opinion des Indiens de la bouche même de ces derniers.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE COMITÉ NATIONAL DE LA SÉCURITÉ
AÉRIENNE—L'AFFECTATION DE CRÉDITS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, une question pour le ministre des Transports. Est-il en mesure de répondre aux questions dont on a pris note hier. Pourrait-il nous dire plus précisément quelle réponse on a faite au mémoire de l'Association des pilotes de lignes canadiens, qui préconise la formation d'un comité national de la sécurité aérienne? Nous dira-t-il, en outre, si le ministère des Transports envisage de former un comité de la sécurité aérienne, au sein même du ministère ou à l'échelle nationale?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dois m'entretenir sous peu avec les membres de l'Association des pilotes de lignes. Quant au comité de sécurité aérienne envisagé, si c'est l'organisme tout désigné pour aboutir au résultat attendu par les pilotes, nous examinerons volontiers la question. J'espère que nous pourrions trouver une solution satisfaisante sous peu. Soit dit en passant, le député n'a